

Société de commissariat aux comptes
3 rue du Docteur Charles-Gabriel PRAVAZ
69110 SAINTE FOY LES LYON

Centre social Mosaïque
Association loi 1901

Rue des Maures
69320 FEYZIN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels (exercice clos le 31 décembre 2025)

A l'attention des adhérents du Centre social Mosaïque,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Centre social Mosaïque relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III. OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels au chapitre « Changements comptables ».

IV. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous nous sommes particulièrement attachés à vérifier :

- La concordance des subventions d'exploitation, concours publics et autres contributions financières accordées à l'association avec les éléments contractuels et le rattachement au bon exercice.
- L'estimation des prestations de services de la Caisse d'Allocations Familiales.

V. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

VI. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VII. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Sainte Foy Les Lyon, le 13 mai 2026

Christian BORRIONE

✓ Certifié par  yousign

Le Commissaire aux comptes

2S AUDIT

Christian BORRIONE

BILAN

Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			31.12.2024
	Brut	Amort	Net	Total
FRAIS D'ETABLISSEMENT (1)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 812.67	10 812.67		
FRAIS DE DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES	10 812.67	10 812.67		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	223 826.66	213 019.77	10 806.89	13 830.23
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS	76 226.91	76 226.91		
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	147 599.75	136 792.86	10 806.89	13 830.23
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	117.00		117.00	117.00
PARTICIPATIONS				
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	117.00		117.00	117.00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (2)	234 756.33	223 832.44	10 923.89	13 947.23
STOCKS ET EN-COURS				
CREANCES D'EXPLOITATION	257 906.23	3 703.34	254 202.89	214 939.31
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	62 159.36	3 703.34	58 456.02	57 093.76
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	192 215.81		192 215.81	148 316.98
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	3 531.06		3 531.06	9 528.57
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	102.00		102.00	100.00
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET JETONS DETENUS				
DISPONIBILITES	366 452.03		366 452.03	396 477.59
TOTAL ACTIF CIRCULANT (3)	624 460.26	3 703.34	620 756.92	611 516.90
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (4)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (5)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (6)				
TOTAL GENERAL	859 216.59	227 535.78	631 680.81	625 464.13

BILAN

Passif	31/12/2025 Montant	31.12.2024 Total
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE	17 000.00	17 000.00
AUTRES RESERVES	119 308.30	119 308.30
REPORT A NOUVEAU	132 803.37	153 197.32
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	-1 584.26	-20 393.95
SITUATION NETTE (1)	267 527.41	269 111.67
AUTRES FONDS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS (2)		
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	267 527.41	269 111.67
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES	30 876.26	66 251.20
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (3)	30 876.26	66 251.20
PROVISIONS POUR RISQUES	67 167.12	59 918.57
PROVISIONS POUR CHARGES		9 460.00
TOTAL PROVISIONS (4)	67 167.12	69 378.57
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	19 751.62	72 635.41
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	149 450.86	130 800.18
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	82 114.43	1 917.26
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	14 793.11	15 369.84
TOTAL DETTES (5)	266 110.02	220 722.69
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	631 680.81	625 464.13

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Toutes les écritures

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	5 698.50		6 103.25
VENTES DE BIENS			
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	719 870.03		739 955.76
DONT PARRAINAGES			
VENTES DE BIENS ET SERVICES		719 870.03	739 955.76
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	583 736.50		577 261.96
VERSEMT. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			
DONS MANUELS			
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES			
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		583 736.50	577 261.96
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV.	9 896.10		11 158.93
PRODUITS DES CESSIONS D'IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES			
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES	35 374.94		23 614.07
AUTRES PRODUITS	3 348.99		2 349.62
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		1 357 925.06	1 360 443.59
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	259 088.05		260 361.85
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	43 028.20		42 458.34
SALAIRES	797 002.95		805 565.80
COTISATIONS SOCIALES	251 061.03		251 430.27
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	11 879.89		8 682.10
DOTATIONS AUX PROVISIONS			9 460.00
VALEURS COMPTABLES DES IMMO. INCORP. ET CORPORELLES CEDEES			
REPORTS EN FONDS DEDIES			9 000.00
AUTRES CHARGES	433.57		1.34
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		1 362 493.69	1 386 959.70
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		-4 568.63	-26 516.11

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	2 984.37		3 701.29
REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		2 984.37	3 701.29
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)			
RESULTAT FINANCIER (3-4)		2 984.37	3 701.29
RESULTAT COURANT avant impôts (1-2+3-4)		-1 584.26	-22 814.82
PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)			2 840.11
CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)			419.24
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)			2 420.87

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)			
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		1 360 909.43	1 366 984.99
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		1 362 493.69	1 387 378.94
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE			
SOLDE DEBITEUR = PERTE		1 584.26	20 393.95
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE			
PRESTATION EN NATURE	222 533.17		249 434.00
BENEVOLAT			
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		222 533.17	249 434.00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE			
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS	222 533.17		249 434.00
PRESTATION EN NATURE			
PERSONNEL BENEVOLE			
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		222 533.17	249 434.00

COMPTE DE RESULTAT

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges		Répartition par nature de ressources	
TOTAL (871)	0.00	871 Prestations en nature	
861 Mises à disposition gratuite de biens		871500 CHRGES SUPPL.VILLE	222 533.17
861300 Locaux & charges locatives	222 533.17	TOTAL (861)	222 533.17
Total charges contributions volontaires	222 533.17	Total produits contributions volontaires	222 533.17

Sommaire

1. FAITS SIGNIFICATIFS, REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	1
1.1 Faits significatifs	1
1.2 Règles et méthodes comptables.....	1
2. NOTES SUR LE BILAN.....	3
2.1 Les immobilisations.....	3
2.2 Les charges à payer	4
2.3 Les charges constatées d'avance	4
2.4 Les créances et les dettes.....	5
2.5 Les fonds propres	6
2.6 Les provisions.....	6
2.7 Les fonds dédiés	7
2.8 Les produits à recevoir	7
2.9 Les produits constatés d'avance	8
3. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT.....	8
3.1 Le comparatif des résultats	8
3.2 Les subventions d'exploitation et prestations de services CAF du Rhône	9
3.3 Le résultat exceptionnel.....	11
3.4 Les cotisations	11
3.5 Les charges supplétives : état des mises à disposition	11
4. AUTRES INFORMATIONS	12
4.1 L'effectif moyen.....	12
4.2 Fiscalité	12
4.3 Rémunération des dirigeants	12
4.4 Honoraires commissaire aux comptes	12

Annexe aux comptes annuels

Ces comptes concernent une association conforme à la loi du 1^{er} juillet 1901.

L'Association a pour objet, sur la commune de Feyzin, de susciter, concevoir, piloter et animer un projet de développement local à caractère social, culturel, humain et économique, en lien avec les habitants.

Ses missions sont :

- De faire vivre un projet social destiné aux habitants et conçu avec eux,
- De renforcer le lien social et la solidarité pour lutter contre l'isolement et l'exclusion,
- De favoriser les initiatives individuelles et collectives par la participation et la prise de responsabilité des habitants,
- De développer les relations intergénérationnelles, de mixité sociale et de proximité afin de favoriser les échanges de savoirs et les apprentissages,
- De s'engager dans une démarche démocratique et susciter des pratiques citoyennes,
- De s'inscrire dans une dynamique globale de l'action sociale aux côtés d'autres partenaires.
- De gérer les moyens humains, matériels et financiers utiles à la mise en œuvre de son projet.

Pour mener à bien ses projets, l'association fait appel à des salariés et des bénévoles.

Les ressources financières proviennent principalement des subventions publiques, de prestations de services de la CAF et de la participation des adhérents.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

1. FAITS SIGNIFICATIFS, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1 Faits significatifs

Aucun

1.2 Règles et méthodes comptables

PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborées et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général et en conformité avec le plan comptable CAF.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Annexe aux comptes annuels

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 et ANC 2023-03 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue des biens.

Durée et mode usuels d'amortissement (correspond généralement à la durée d'utilisation du bien)		
Immobilisations	Durée	Mode
Logiciel	1 an	Linéaire
Matériel et outillage industriel	3 à 5 ans	Linéaire
Installations générales, agencements divers	5 à 8 ans	Linéaire
Matériel d'activités	3 à 8 ans	Linéaire
Matériel de bureau	5 à 8 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 ans	Linéaire
Mobilier	4 à 5 ans	Linéaire

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, et frais d'acquisition des immobilisations).

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles font l'objet d'une analyse individuelle du risque de non-recouvrement et sont dépréciées par voie de provision pour en tenir compte.

Contributions volontaires en nature

Elles sont valorisées à partir des documents transmis par la Ville de Feyzin.

Elles correspondent à des valeurs locatives pour les locaux du Centre Social Mosaïque et du Centre de Loisirs à l'école du bois du fort.

CHANGEMENTS COMPTABLES

L'application du règlement ANC 2023-03 a conduit à enregistrer des changements de méthodes comptable, avec impact sur différents postes. Le détail significatif de l'application prospective de cette nouvelle réglementation figure ci-dessous.

Annexe aux comptes annuels

- Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat.
 - o En 2025, comptabilisation en résultat d'exploitation (ligne « concours publics et subventions » du compte de résultat).
 - o En 2024, comptabilisation en résultat exceptionnel (ligne « Sur opération de gestion » du compte de résultat)
- Suppression des transferts de charges.
 - o Les remboursements des frais de personnel (Indemnité journalière Sécurité Sociale, prévoyance, remboursement formations) sont comptabilisés au crédit des charges du personnel.
 - o Les refacturations de personnel ou de frais sont comptabilisés en ventes de prestations de services.
 - o Les remboursements d'assurance sont comptabilisés en autres produits.
- Formation du personnel.
 - o En 2025, comptabilisation sur la ligne « Charges sociales » du compte de résultat.
 - o En 2024, comptabilisation sur la ligne « Autres achats et charges externes » du compte de résultat.

Postes	Année 2025	Année 2024
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat	730	2 840
Transfert de charges		
- Remboursement des frais de personnel	9 160	8 112
- Refacturation de frais		2 756
Formation du personnel	3 862	4 585

2. NOTES SUR LE BILAN

2.1 Les immobilisations

Tableau des immobilisations				
	Début d'exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	10 813			10 813
Immobilisations corporelles	223 978	1 608	1 760	223 827
Immobilisations financières	117			117
TOTAL	234 908	1 608	1 760	234 756

Annexe aux comptes annuels

Tableau des amortissements				
	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	10 813			10 813
Immobilisations corporelles	210 148	4 631	1 760	213 020
Immobilisations financières				
TOTAL	220 961	4 631	1 760	223 832

2.2 Les charges à payer

	N
Charges à payer	
Dettes fournisseurs	7 966
Dettes fiscales et sociales	97 851
TOTAL	105 817

2.3 Les charges constatées d'avance

	N	N-1
Charges constatées d'avance		
AVEM (Location CB)	6	112
FLEXINFO janv à nov	1 986	1 987
AST année		3 578
GRENKE LOCATION 1 ^{er} trimestre	1 539	1 539
GECEF location janvier		213
UNITED CROCOS- PROJET FEYZIN 3D		2 100
TOTAL	3 531	9 529

Annexe aux comptes annuels

2.4 Les créances et les dettes

Etat des échéances des créances et des dettes				
	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
CREANCES				
Créances de l'actif immobilisé :				
Prêts au personnel				
Dépôts et cautionnement	117		117	
Créances de l'actif circulant :				
Créances usagers	62 159	58 456	3 703	
Créances financeurs :				
- CAF	189 034	189 034		
- Commue	231	231		
Autres créances	2 951	2 951		
Charges constatées d'avance	3 531	3 531		
TOTAL	258 024	254 203	3 820	
DETTES				
Dettes financières				
Emprunts auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Autres dettes :				
Dettes fournisseurs	19 752	19 752		
Dettes fiscales et sociales	149 451	149 451		
Autres dettes	82 114	82 114		
Produits constatés d'avance	14 793	14 793		
TOTAL	266 110	266 110		

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les autres créances comprennent notamment :

- II prévoyance pour 2 760.71 €

Les autres dettes comprennent notamment les clients créditeurs pour 79 342.71€

Annexe aux comptes annuels

2.5 Les fonds propres

Tableau de variation des fonds propres					
Libellé	Solde au début de l'exercice	Affectation résultat	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
- Trésorerie	119 308				119 308
- Autres réserves	17 000				17 000
Report à nouveau	153 197	-20 394			132 803
Excédent ou déficit de l'exercice	-20 394	20 394		1 584	-1 584
Situation nette	269 112			1 584	267 527
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	269 112			1 584	267 527

2.6 Les provisions

Tableau des provisions				
	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions pour risques et charges :				
- Provision pour risques	9 460		9 460	
- Provision retraite	59 919	7 249		67 167
- ...				
Provisions pour dépréciation des stocks				
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers :				
- Comptes d'usagers	4 139		436	3 703
TOTAL	73 518	7 249	9 896	70 870

Annexe aux comptes annuels

2.7 Les fonds dédiés

Tableau de variation des fonds dédiés						
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Reports	Utilisation au cours de l'exercice	Transferts	Fonds restants à engager en fin d'exercice	Dont fonds dédiés à des projets sans dépenses au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation						
Projet feyzin 3D	4 000		4 000			
projet stop cyber harcèlement	5 000		5 000			
- Projet : embauche d'un animateur polyvalent	52 251		26 375		25 876	
- Projet : aide déplacement PS Jeunes	5 000				5 000	5 000
TOTAL	66 251		35 375		30 876	

2.8 Les produits à recevoir

	N
Produits à recevoir	
Autres créances	2 761
produits d'activités à recevoir	2 402
TOTAL	5 163

Annexe aux comptes annuels

2.9 Les produits constatés d'avance

	N	N-1
Produits constatés d'avance		
PS CLAS primaire et secondaire	4 555	4 866
Produits constatés d'avance activités	10 238	10 504
TOTAL	14 793	15 370

3. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat est une synthèse des comptes de gestion. Il permet donc d'analyser la formation du résultat comptable obtenu au bilan.

3.1 Le comparatif des résultats

Exercice	2025	2024	2023	2022	2021	2020
Résultat d'exploitation	-4 569	-26 516	-26 536	-27 201	14 776	43 277
Résultat financier	2 984	3 701	3 859	2 100	563	536
Résultat exceptionnel		2 421	7 417	3 948	9 058	14 967
Excédent ou déficit	-1 584	-20 394	-15 260	-21 153	24 397	58 779

Annexe aux comptes annuels

3.2 Les subventions d'exploitation et prestations de services CAF du Rhône

Tableau des subventions d'exploitation par nature et des				
Libellés	Montant comptabilisé en N	Montant comptabilisé en N-1	Variation	
			Montant	%
Subventions de fonctionnement :				
- versées par la ville	450 000	450 000	0	0,00%
- versées par la CAF	84 062	86 574	-2 512	-2,90%
Sous total	534 062	536 574	-2 512	-0,47%
Subventions affectées à un projet :			0	0,00%
- versées par l'Etat			0	0,00%
- versées par la région		2 000	-2 000	-100,00%
- versées par la métropole	4 000	5 000	-1 000	-20,00%
- versées par la ville	501		501	100,00%
- versées par la CAF	17 944	22 188	-4 244	-19,13%
- versées par d'autres organismes (à détailler) : Conférence des financeurs	3 000	3 000	0	0,00%
Sous total	25 445	32 188	-6 743	-20,95%
Subventions non affectées :			0	0,00%
- versées par l'Etat		1 000	-1 000	-100,00%
- versées par la région			0	0,00%
- versées par la métropole	7 500	7 500	0	0,00%
- versées par la ville	16 000		16 000	100,00%
- versées par la CAF			0	0,00%
- versées par d'autres organismes (à détailler)			0	0,00%
Sous total	23 500	8 500	15 000	176,47%
TOTAL (I)	583 007	577 262	5 745	1,00%
Prestations CAF :			0	0,00%
- Animation globale	82 646	80 764	1 882	2,33%
- Animation collective famille	27 650	27 020	630	2,33%
- CLAS	6 947	6 547	400	6,11%
- ALSH	55 401	54 117	1 284	2,37%
- EAJE	264 161	271 066	-6 906	-2,55%
- Bonus Territoires	82 554	80 899	1 655	2,05%
- PS Jeunes	0	21 986	-21 986	-100,00%
TOTAL (II)	519 358	542 400	-23 042	-4,25%
TOTAL GENERAL (I)+(II)	1 102 365	1 119 662	-17 297	-1,54%

Annexe aux comptes annuels

Tableau des subventions d'exploitation et PS par financeur				
Libellés	Montant comptabilisé en N	Montant comptabilisé en N-1	Variation	
			Montant	%
Subventions de l'Etat				
- affectées à un projet			0	0,00%
- non affectée		1 000	-1 000	-100,00%
Sous total	0	1 000	-1 000	-100,00%
Subventions de la région				
- affectées à un projet		2 000	-2 000	-100,00%
- non affectée			0	0,00%
Sous total	0	2 000	-2 000	-100,00%
Subventions de la Métropole				
- affectées à un projet	4 000	5 000	-1 000	-20,00%
- non affectée	7 500	7 500	0	0,00%
Sous total	11 500	12 500	-1 000	-8,00%
Subventions de la ville				
- affectées à un projet	501		501	
- non affectée	466 000	450 000	16 000	3,56%
Sous total	466 501	450 000	16 501	3,67%
Subventions de la CAF				
- affectées à un projet	454 656	483 824	-29 168	-6,03%
- non affectée	166 708	167 338	-630	-0,38%
Sous total	621 364	651 162	-29 798	-4,58%
Autres financeurs : Conférence des financeurs				
- affectées à un projet	3 000	3 000	0	0,00%
- non affectée			0	0,00%
Sous total	3 000	3 000	0	0,00%
TOTAL	1 102 365	1 119 662	-17 297	-1,54%

Subventions Etat : Il n'y a plus d'apprenti pour l'année 2025

Subvention de la région : Il n'y a pas de projet financer par la région pour l'année 2025

Subventions Caf : Arrêt de la PS Jeune avec un impact de 21 986€

Subventions ville : subvention exceptionnelle de 16 000€

Annexe aux comptes annuels

3.3 Le résultat exceptionnel

Composantes du résultat exceptionnel	N	N-1
Charges		
Régul fournisseur		159
Régul personnel		28
Perte avance tresorerie		232
Sous total	0	419
Produits		
Quote part subvention investissement		2 840
Annulation chèques de plus d'1 an		
Régul fournisseur		
Régul personnel		
AGEPHIP 2020 Prescription		
Sous total	0	2 840
TOTAL	0	2 421

3.4 Les cotisations

Les cotisations inscrites en compte de résultat sont sans contrepartie car elles permettent uniquement d'être adhérent de l'association et de participer à l'Assemblée Générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

3.5 Les charges supplétives : état des mises à disposition

Mise à disposition des locaux du Centre Social Mosaïque et du Centre de Loisirs à l'école du bois du fort par la Mairie de Feyzin.

Elles sont en augmentation suite à la revalorisation de la base IRL (Indice de Référence des Loyers).

Mises à disposition	N	N-1
Personnel		
Locaux	222 533	249 434
Frais de fonctionnement		
Autres	0	0
TOTAL	222 533	249 434

4.AUTRES INFORMATIONS

4.1 L'effectif moyen

L'effectif moyen temps plein à la clôture de l'exercice est de 27 personnes.

4.2 Fiscalité

L'association tient compte de l'instruction du 15 septembre 1998, ce qui entraîne qu'elle n'est pas soumise à fiscalité.

4.3 Rémunération des dirigeants

La rémunération des organes de direction cadre n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à mentionner une rémunération individuelle.

4.4 Honoraires commissaire aux comptes

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 5 880 €.